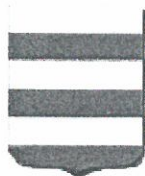


COMMUNE DE PELTRE



Tél : 03-87-74-22-27
Fax : 03-87-75-68-71

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2015

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2015

Approbation sans observations, dans ses formes et sa rédaction le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 11 juin 2015.

1 - RESSOURCES HUMAINES – SUPPRESSION D’UN POSTE D’ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET ET CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET

Suite à la réussite d’un agent à un examen professionnel, le Conseil municipal décide de supprimer un poste d’adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet et de créer d’un poste d’adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre.

2 - RESSOURCES HUMAINES – SUPPRESSION D’UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET ET CREATION D’UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE A TEMPS COMPLET

Suite à l’avis favorable de la Commission Administrative Paritaire pour l’avancement d’un agent, le Conseil municipal décide de supprimer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet et de créer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

3 - CREATION D’UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS Avenir

Le Conseil Municipal décide de créer un poste dans le cadre du dispositif des emplois avenir afin d’assurer les fonctions d’agent de développement territorial à raison de 35 heures par semaine.

4 - CREATION D’UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D’INSERTION/CONTRAT D’ACCOMPAGNEMENT DANS L’EMPLOI (CUI/CAE)

Le Conseil Municipal décide de créer un poste dans le cadre du dispositif CUI afin d’assurer l’entretien des bâtiments communaux à raison de 20 heures par semaine.

5 - RECRUTEMENT D’UN APPRENTI EN CONTRAT D’APPRENTISSAGE "PETITE ENFANCE"

Le Conseil Municipal décide de recruter, pour l’école maternelle, un apprenti en contrat d’apprentissage pour la rentrée scolaire 2015 afin de préparer un C.A.P. (Certificat d’Aptitude Professionnelle) Petite Enfance (durée du contrat de 1 à 2 ans).

Peltre, le 28 août 2015
Le Maire,



Walter KURTZMANN